

**3 FÉVRIER 2026**

## PROBLÈMES DE TENSION ÉLECTRIQUE ? LE SICECO RÉAGIT

Depuis deux ans, une famille d'usagers de la commune d'Auxonne rencontre des problèmes récurrents et incommodes de tension électrique dans sa maison. Le traitement de cette réclamation a été long, pour des raisons que le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, va vérifier. Le SICECO, qui organise la distribution publique d'électricité pour le compte de ses communes adhérentes, tient à apporter des précisions et des recommandations aux usagers lorsqu'ils sont confrontés à un problème électrique indépendant de leur installation.

### La procédure à suivre lorsque l'utilisateur subit des problèmes électriques

Il arrive que des usagers subissent des coupures intempestives, des baisses de tension, indépendamment de leur installation électrique, et entraînant des dysfonctionnements des appareils ou même des dégâts matériels.

Dans ce cas, ils doivent prendre contact avec leur fournisseur d'électricité afin de lui exposer les problèmes rencontrés et enregistrer une réclamation. Cette réclamation permettra au fournisseur de solliciter l'avis d'Enedis (le distributeur) à propos de la qualité de distribution. Celui-ci peut réaliser certaines vérifications à distance, confirmer ou non l'existence de coupures, de chutes de tension et intervenir rapidement sur le réseau pour un équilibrage des phases par exemple. Si les problèmes persistent (avec ou sans intervention technique), ou que les réponses sont jugées insatisfaisantes, les usagers peuvent saisir le médiateur d'Enedis ([www.reglement-litige.enedis.fr](http://www.reglement-litige.enedis.fr) ou Enedis - Délégué au Règlement Amiable des Litiges - Tour Altiplano 4 Place de la Pyramide - TSA 25001 - 92030 Paris La Défense cedex). Si les usagers n'obtiennent toujours pas satisfaction dans le traitement de leur réclamation, ils ont la possibilité de saisir le Médiateur national de l'énergie en déclarant le litige en ligne ([www.sollen.fr](http://www.sollen.fr)) ou par courrier (Médiateur national de l'énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 PARIS Cedex 09). Les usagers sont invités à échanger avec le Maire et le SICECO pour une bonne coordination et une meilleure efficacité des démarches.

### Veiller au bon fonctionnement du réseau de distribution publique d'électricité

Le réseau de distribution électrique moyenne tension (HTA : 20 000 volts) et basse tension (BT : 380 volts) constitué des câbles, des poteaux, des transformateurs jusqu'aux compteurs Linky appartient au SICECO. En effet, les communes lui ont confié la responsabilité du service public de distribution et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés. Concrètement, le SICECO contrôle l'exploitation du réseau électrique délégué au concessionnaire, Enedis, selon des modalités définies dans un contrat de concession. Ainsi, le SICECO s'assure de la qualité de fourniture.

Concernant les problèmes à Auxonne, le SICECO s'est rapproché du concessionnaire Enedis afin de faire accélérer le délai de traitement. Il rappelle aux élus communaux de prendre l'attache d'Enedis pour que ce dernier puisse trouver une solution rapide pour l'utilisateur et de lui communiquer, dès que possible, tout problème lié au réseau électrique.

### Une échéance à 2028

Le contrat de concession qui lie le SICECO avec son concessionnaire Enedis, pour l'ensemble des communes de Côte-d'Or, hors Métropole, arrive à échéance en 2028. Il représente les intérêts de plus de 173 000 usagers dont une partie du montant des factures d'électricité sert à entretenir le réseau : il s'agit de la part « acheminement » figurant sur les factures (environ 30 % du coût total). L'enjeu des deux prochaines années pour le SICECO est de préparer la négociation en réalisant un diagnostic précis de l'état du réseau et des investissements nécessaires pour les 30 prochaines années tenant compte de l'âge du réseau (36 ans en moyenne pour la basse tension et 38 ans en moyenne tension), de quantités très importantes d'énergies renouvelables qu'il va falloir injecter sur le réseau alors qu'il est déjà fortement saturé, de la volonté de l'Etat d'électrifier à des niveaux très élevés la mobilité et le chauffage et enfin en prenant en compte le dérèglement climatique et l'augmentation de l'intensité des événements météorologiques comme les tempêtes, les coups de vent, les inondations, les canicules, ...

L'enjeu de cette négociation est absolument capital pour l'ensemble des usagers de l'électricité et acteurs économiques du département.

**CONTACT PRESSE :** Nathalie Blanc - [nblanc@siceco.fr](mailto:nblanc@siceco.fr) - 03 80 50 85 09 - 06 73 49 96 18

### SICECO - territoire d'énergie Côte-d'Or

Constitué en 1947, le SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or, est un syndicat mixte fermé agissant sur le territoire de la Côte-d'Or et regroupant 675 communes et 18 Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre. Fondé sur les grands principes de la solidarité intercommunale, il participe activement à l'aménagement du territoire, au service des élus et des usagers. Tout en respectant l'environnement, il favorise le développement économique et la qualité de vie.

Le SICECO opère dans les domaines suivants : distribution publique d'électricité, de gaz et de chaleur, mobilité durable, éclairage public, énergie (planification et maîtrise de l'énergie et énergies renouvelables), cartographie et service d'information géographique, technologie de l'information et de la communication, communications électroniques.